

# CONTRAT

Noms : Prénom :

Connu par :

Adresse :

Adresse E-mail :

N° Tél. :

Race du Chien :

Nom : Age : N° de tatouage :

Contrat de cours pour la somme de €TTC

Une consultation à domicile pour la somme de €TTC. Total €TTC

Pension éducative : jours. € TTC

Ces cours devront être pris dans une période de 6 mois après la date de signature du contrat passé cette date le contrat sera caduc

Contrat établi au domicile du client à

Le

Signature Mr Maillet Stéphane

Signature du client

.....  
Bordereau détachable de rétractation : Article L.121-20

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

Nature du bien ou du service commandé :

Date de la commande : Nom et prénom du client : Adresse du client

Fais-le : A :

Signature du client :

## CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE

Le présent contrat a pour objectif de déterminer les droits et obligations de l'entreprise

« EDUC' TON CHIEN » et de la personne physique ou morale bénéficiant des services.

### Article 1 : Présentation

« EDUC' TON CHIEN » est une entreprise régie par le statut d'EIRL représentée par Mr Maillet Stéphane qui effectuera l'ensemble des services proposés. Ces services sont : l'éducation canine à domicile ou en extérieur.

Les bénéficiaires de ces prestations sont les animaux domestiques des personnes qui ont fait appel à l'entreprise « EDUC' TON CHIEN ».

### Article 2 : Détails des prestations

Education canine à domicile et en extérieur

Durée des forfaits

« EDUC' TON CHIEN » Ces cours devront être pris dans une période de 6 mois après la date de signature du contrat passé cette date le contrat sera caduc.

Annulation d'un forfait 5 ou 10 cours ou pension éducative

Sauf décès du chien ou chien gravement malade (cancer généralisé, paralysie ...) et déménagement du client vers une ville éloignée (plus de plus de 25km de Villeneuve de marsan), les forfaits d'éducation canine ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessible à une autre personne.

Délai d'annulation d'un cours

Toute annulation de cours (à domicile, collectif ou extérieur ou pension éducative) par le client doit avoir lieu au moins 72h avant l'horaire prévu initialement le cours serait considéré comme effectué et dû par le client. A l'exception d'un imprévu qui se passerait le jour même et où le client serait dans l'impossibilité de prévenir de l'annulation : accident, décès dans la famille (le jour même du rendezvous).

Si l'entreprise « EDUC' TON CHIEN » doit exceptionnellement annuler des cours, elle s'engage à avertir au plus vite les clients et à lui proposer une autre date qui conviendrait aux deux parties.

Cours extérieur et pension éducative

« EDUC' TON CHIEN » se réserve le droit de refuser de prendre en cours collectif et ou pension éducative, tout chien qui présente des problèmes comportementaux vis-à-vis de ses congénères, par soucis de sécurité pour l'ensemble des chiens. Dans ce cas, « EDUC' TON CHIEN » pourra dans un 1er temps vous proposer une alternative en cours individuel.

« EDUC' TON CHIEN » se réserve le droit de refuser d'intégrer au groupe toute personne n'ayant pas fourni les photocopies nécessaires demandé lors de la signature du contrat (voir ci-dessous).

- Vaccination

Le client devra apporter une photocopie des vaccinations obligatoires (CHPPiL). La rage n'est actuellement pas obligatoire en France. La toux du chenil est obligatoire pour les cours collectifs et pour les cours sur le terrain de l'entreprise Educ' ton chien car très facilement transmissible d'un chien à un autre lors d'un regroupement de chien.

- Identification du chien

Le client devra apporter en plus de la photocopie des vaccinations, celle de la carte de tatouage ou de la puce électronique.

- Responsabilité Civile du client

Le client devra apporter en plus une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant la couverture des animaux domestiques pour les cours collectifs

#### Retard

L'entreprise « EDUC' TON CHIEN », effectuant des cours aux domiciles des clients, elle est donc soumise aux conditions de la circulation. Elle s'engage donc à prévenir en cas de retards éventuels dans un délai raisonnable.

En revanche, pour les cours à domicile, le client s'engage à être présent à son domicile lors de l'arrivée de l'éducateur canin. Tout retard éventuel serait donc déduit de la durée du rendez-vous.

#### C – Comportement chien

Avant la prise de rendez-vous comportementale, il est demandé au client d'avoir vu au préalable son vétérinaire référent pour le problème de comportement afin de s'assurer que l'origine ne soit pas physiologique ou un déficit de fonctionnement d'un organe (thyroïde...).

Les obligations de l'entreprise « EDUC' TON CHIEN » sont des obligations de moyens, mais elle mettra tout en œuvre pour atteindre au mieux l'objectif déterminé avec le client.

Pour que le changement de comportement dure dans le temps, il est fortement conseillé au client de répéter régulièrement et au mieux les exercices ou tout autre type de tâche vu lors des séances de comportement.

Les conditions d'annulation et de retard sont les mêmes que celles décrites dans l'Article 2.

#### Article 3 : Chiens de 1ère et 2ème catégorie

« EDUC' TON CHIEN » est assuré pour les chiens de catégorie. Cependant elle se réserve le droit de ne pas prendre en charge le chien si le comportement de ce dernier est à risque. Selon la demande de prestation, elle peut les renvoyer auprès d'une personne plus apte à les prendre en charge.

Pour toute prestation, il sera demandé une photocopie du certificat d'assurance du chien, du permis de détention et de la pièce d'identité (à remettre lors de la signature du contrat).

Pour les cours collectifs, les obligations et les interdictions légales liées à la possession de ces catégories doivent être respectées. De ce fait, les chiens de 1ère catégorie ne seront pas acceptés en cours collectifs étant donné le fait que nous travaillons au niveau de lieux publics.

#### Article 4 : Signature du contrat

Le contrat est réalisé lors de la pré-visite (gratuite) pour tout services, le contrat sera au préalable envoyé par mail ou récupéré sur le site [www.eductonchien.fr](http://www.eductonchien.fr) rubrique TARIF et pré rempli par le client qui devra soit le ramener à la pré-visite soit le renvoyer par mail à [contact@eductonchien.fr](mailto:contact@eductonchien.fr) . Un double du contrat sera effectué et transmis au client lors de la séance.

Le délai de rétractation est de 7 jours après la date de la signature du contrat. Cependant, la rétractation ne sera possible si la prestation demandée a été réalisée ou est en cours de réalisation.

Pour les cours ayant lieu pendant le séjour en pension canine le délai de rétractation de 7 jours ne pourra être applicable vue que la prestation commencera le lendemain de l'arrivée du chien.

#### Article 5 : Tarifs

« EDUC' TON CHIEN » se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

#### Article 6 : Modalité de paiement

« EDUC' TON CHIEN » accepte le paiement par virement ou espèces ou chèque.

Pour le service d'éducation canine, le client devra verser la totalité du montant, pour les cours à la séance.

Pour les forfaits de 10 séances le montant sera encaissé au début soit 50% de la somme et fin de la 5ème séance soit les 50% restant

Pour la pension éducative le montant devra être payé en totalité avant la prise en charge du chien par la pension les loups du Mareuil

Possibilité de payer en 3 fois pour le forfait 10 cours (encaissement : 1er,4ème et 8ème cours) avec acceptation de Monsieur Maillet Stephane.

#### Article 7 : Responsabilité Civile Professionnelle

L'entreprise « EDUC' TON CHIEN » a souscrit une assurance Responsabilité Civile et Professionnelle pour tous dommages que votre animal pourra subir ou causer au cours de la réalisation des prestations éducation

Article 8 : Litige . Tout litige devra être signalé à l'entreprise « EDUC' TON CHIEN ». En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes Conditions Générales de Prestations de Service sera de la compétence du tribunal dont dépend « EDUC' TON CHIEN ».